

BGer 5A_495/2019 vom 26. Juni 2019

Bundesgericht, 2019-06-26, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_5A_495_2019

FR: TF 5A_495/2019 du 26 juin 2019

IT: TF 5A_495/2019 del 26 giugno 2019

Erwägungen

E. 1

Par arrêt du 14 mai 2019, communiqué aux parties le 16 mai 2019, la Chambre des curatelles du Tribunal cantonal du canton de Vaud a déclaré irrecevable - faute de répondre aux exigences légales requises par l' art. 311 CPC , applicable par renvoi de l' art. 450f CPC - le recours formé par A._____ le 20 avril 2019 à l'encontre de la décision rendue le 22 janvier 2019 par la Justice de paix du district de Morges prenant acte de la décision rendue le 9 octobre 2018 par la Justice de paix du district de l'Ouest lausannois acceptant en son for, à la suite du déménagement de l'intéressé, la mesure de curatelle de représentation et de gestion au sens des art. 394 al. 1 et 395 al. 1 CC instituée le 10 janvier 2017 en faveur de A._____.

E. 2

Par acte remis à la Poste suisse le 15 juin 2019, A._____ exerce un recours en matière civile au Tribunal fédéral.

A l'appui de son recours, le recourant expose sa situation personnelle ayant vraisemblablement conduit à l'instauration de la mesure de protection de l'adulte qu'il semble contester. Ce faisant, le recourant ne s'en prend pas à l'objet de l'arrêt déféré déclarant irrecevable son recours faute de motivation et de conclusion. Il ne soulève - même implicitement - aucun grief à l'encontre de la décision déferée,

a fortiori ne démontre pas que le raisonnement de la décision cantonale querellée serait contraire au droit. Il s'ensuit que le présent recours ne satisfait manifestement pas aux exigences minimales de motivation, ce qui conduit d'emblée à son irrecevabilité (art. 42 al. 2 et 106 al. 2 et LTF).

E. 3

En définitive, le recours doit être déclaré irrecevable selon la procédure simplifiée de l' art. 108 al. 1 let. b LTF .

Les frais judiciaires, arrêtés à 200 fr., sont mis à la charge du recourant qui succombe, en application de l' art. 66 al. 1 LTF .

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.